

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3058

3 décembre 2013

### SOMMAIRE

Agence Immobilière Hélène Grober, S.à r.l. ....	146744	IK Investment Partners S.à r.l. ....	146739
A.H.T. ....	146740	Immo 70's S.à r.l. ....	146739
Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l. ....	146746	Injo S.à r.l. ....	146739
ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial ....	146744	Isos Technologies S. à r.l. ....	146739
Alpha-Haus S.A. ....	146744	Jetsolutions Invest S.à r.l. ....	146784
Altralux S.A. ....	146750	Jouhoff S.à r.l. ....	146740
CEP III First Global Holding S.à r.l. ....	146748	Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A. ....	146784
CIF S.à r.l. ....	146746	La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S. ....	146741
CitCor Franconia Berlin III S.à r.l. ....	146748	Lawsun Group Sàrl ....	146740
CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l. ....	146784	Lodge Aventure Investments ....	146740
Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A. ....	146746	Lux-Ibea S.à r.l. ....	146745
Cool & Co S.à r.l. ....	146746	Luxor Estates S.A. ....	146741
Cottyn-Kieffer S.à r.l. ....	146746	Luxpromotion S.A. ....	146745
Diane Heirend architectes ....	146745	Lys Holding 4 S.à r.l. ....	146741
Faber Architectes S. à r.l. ....	146743	Lys Holding 7 S.à r.l. ....	146741
Farley Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	146743	Man Development S. à r.l. ....	146743
Fleurs Carlo Warnier ....	146749	M and M Holdings Sàrl ....	146745
Garage Roby Cruciani s.à r.l. ....	146749	Matériel Elwe Service S.à r.l. ....	146745
Gate Consortium Luxembourg S.à r.l. ....	146749	Mediobanca International (Luxembourg) S.A. ....	146741
Gennx Salford Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	146748	NewDay 3 S.à r.l. ....	146744
German Retail Fundco S.à r.l. ....	146749	Patrilar Sàrl ....	146742
G + P Integra Consulting S.A. ....	146749	Rom10 S.A. ....	146742
Grand Bazar Schirtz Sàrl ....	146748	Royal Estate and Financial Investments S.A. ....	146742
Harking ....	146738	Schwedler Carre 3 S.à r.l. ....	146743
Heliofarma Investments ....	146738	Supreme Equity S.A. ....	146742
Henderson Management S.A. ....	146738	syncreon Global S.à r.l. ....	146740
Hime Holding 1 S.A. ....	146750	Systems Advisers Group S.A. ....	146743
Hime Holding 2 S.A. ....	146767	Video-World S.à r.l. ....	146747
Holdem S.A. ....	146738	Vidox Consulting S.A. ....	146739
Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l. ....	146738	VII Chateau Finance A S.à r.l. ....	146747
iDesign Sàrl ....	146747	Vitech S.à r.l. ....	146747
		World Wide Invest Sàrl ....	146747

**Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 1.345.764,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151133/11.

(130185077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Harking, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6313 Beaufort, 1, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 161.555.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013151136/11.

(130184897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Heliofarma Investments, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 140.702.

La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme HELIOFARMA INVESTMENTS, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140702 sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, conclue en date du 19 juin 2008, a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 18 octobre 2013.

*Pour Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013151137/11.

(130185388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Henderson Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.848.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013 – L130176957.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151139/11.

(130185331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Holdem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151141/10.

(130185120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Isos Technologies S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.670.

Il est pris acte de la démission de Mr. Alain Peigneux de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013151151/11.

(130185150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67548 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151166/10.

(130185175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Immo 70's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 149.103.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weisswampach, le 30/10/2013.

Référence de publication: 2013151167/10.

(130185304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Injo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.956.

Le bilan consolidé au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013151172/11.

(130185172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Vidox Consulting S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.607.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 juin 2013*Transfert du siège social avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151454/12.

(130185349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Jouhoff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4443 Belvaux, 2, Quartier de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 142.051.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 29/10/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013151194/10.

(130184811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Lawsun Group Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7249 Bereldange, 13, rue des Roses.  
R.C.S. Luxembourg B 71.195.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2013151220/11.

(130185310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**A.H.T., Société Anonyme.**

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.  
R.C.S. Luxembourg B 40.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLDING A.H.T. SA  
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2013151520/11.

(130186239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**syncreon Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 181.148.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151518/10.

(130186330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Lodge Aventure Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LODGE AVENTURE INVESTMENTS  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013151925/12.

(130185445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Lys Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151912/10.

(130186070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 29.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151919/9.

(130185712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Lys Holding 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151915/10.

(130186110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Luxor Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 oct. 13.

Référence de publication: 2013151911/10.

(130185556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.885.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de Monsieur Alex SCHMITT, administrateur de la Société, est la suivante:

22-24, Rives de Clausen

L-2165 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Alex Schmitt

*Mandataire*

Référence de publication: 2013150664/15.

(130183935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**Rom10 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 128.820.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 OCT. 2013.

*Pour: ROM10 S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013150753/15.

(130184489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**Royal Estate and Financial Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 143.287.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 que:

1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013150765/15.

(130184371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**Patrilar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 43.240.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2013.

Référence de publication: 2013150727/11.

(130184179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**Supreme Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.499.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 30 octobre 2013, du Commissaire aux comptes:

- La société Revisora S.A. (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUPREME EQUITY S.A.

Référence de publication: 2013152180/13.

(130185672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Systems Advisers Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 68.587.

Le bilan rectifié au 31.12.2011, qui remplace le bilan 31.12.2011, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 02/05/2013 sous la référence (L130069847).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013152181/13.

(130186182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Schwedler Carre 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 135.136.

Die Auflösungskonten zum 14.10.2013 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152149/9.

(130186179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Faber Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 157.080.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABER ARCHITECTES S.à r.l.

Référence de publication: 2013151763/10.

(130185965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Farley Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.831,25.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 137.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151758/10.

(130185622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Man Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 110.307.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013151941/12.

(130185812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**NewDay 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 176.672.

---

*Extrait des résolutions prises le 29 octobre 2013*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 29 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse de Monsieur Fabien Wannier au Mohammed Bin Rashid Boulevard, bâtiment The Address Downtown, Apt#2008, Dubaï, Emirats Arabes Unis.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013150684/17.

(130184551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**Alpha-Haus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.184.

---

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151528/10.

(130185575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Agence Immobilière Hélène Grober, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8479 Eischen, 9, Cité Bettenwiss.

R.C.S. Luxembourg B 41.255.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151524/10.

(130185830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.003.

---

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2013, la démission des administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, et VALON S.A., société anonyme, représentée par M. Cédric JAUQUET, représentant permanent a été acceptée. De ce fait, le nombre des administrateurs a été réduit de trois à un.

Luxembourg, le 31/10/2013.

*Pour: ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Johanna Tenebay / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013152348/17.

(130186518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Matériel Elwe Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 16.466.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151942/9.

(130185951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Luxpromotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 89.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151938/10.

(130186358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**M and M Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.413.

Les comptes consolidés pour la période du 22 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151940/11.

(130185725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Lux-Ibea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151934/10.

(130186284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Diane Heirend architectes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 15, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 109.169.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2013151692/14.

(130185769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 37.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013151669/11.

(130185915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**CIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 104.516.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151662/10.

(130186220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Cool & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rollach.

R.C.S. Luxembourg B 169.533.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151672/10.

(130185455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Cottyn-Kieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 103.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151673/10.

(130185818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.487.

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben in der am 25. September 2013 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem beschlossen Herrn Beat Schär mit Wirkung zum 31. Oktober 2013 (24:00 Uhr) als Geschäftsführer der Gesellschaft abzurufen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. November 2013.

Référence de publication: 2013152305/13.

(130186989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Vitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6631 Wasserbillig, 15, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 75.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152224/9.

(130186139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**VII Chateau Finance A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 162.312.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152218/10.

(130185767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Video-World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 57.010.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013152215/13.

(130186369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**World Wide Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 33, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 145.799.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013152230/11.

(130185863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**iDesign Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 2A, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 144.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour iDesign Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013152292/11.

(130187126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Gennx Salford Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.014.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises au Luxembourg le 22 octobre 2013*

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Matthew Paul Guenther, né le 20 février 1969 à New York, États-Unis, ayant son adresse professionnelle au 590, Madison Avenue, 27<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10022, États-Unis en tant que administrateur de la Société avec effet au 22 octobre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GenNx Salford Luxembourg Holdings S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013150519/16.

(130184048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**CEP III First Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.905.

—  
Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 24 octobre 2013 sous la référence L130181608.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2013150396/14.

(130184277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**CitCor Franconia Berlin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.131.

—  
Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152447/10.

(130186612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Grand Bazar Schirtz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.173.

—  
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013152659/14.

(130187562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**G + P Integra Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 99.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013152647/12.

(130186707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**German Retail Fundco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 64.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.686.

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 4 Novembre 2013*

Le Gérant Unique de la Société a décidé en date du 4 Novembre 2013 de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> Novembre 2013.  
Luxembourg, le 4 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013152653/12.

(130187515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Gate Consortium Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152652/10.

(130186737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Garage Roby Cruciani s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 212, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152651/10.

(130187415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Fleurs Carlo Warnier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 122, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152639/10.

(130186999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Altralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.153.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue extraordinairement du 9 décembre 2011*

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale, constatant que l'ensemble des mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2017,

- Monsieur Christophe VANDENBROECK, demeurant au 10, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
- Monsieur Fernand VAN DAMME, demeurant au 10, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
- La société KONNICK INVEST SA (R.C.S. Luxembourg B 32 270) ayant son siège social au 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

en tant qu'administrateurs et la société KOBU S.A.R.L. (R.C.S. Luxembourg B 84 077), établie et ayant son siège social au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

L'Assemblée prend que Monsieur Fernand VAN DAMME ayant été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur, il est de ce fait reconduit, conformément à la décision du Conseil d'Administration dans ses fonctions d'administrateur délégué, pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2017.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013150315/25.

(130184482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**Hime Holding 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 180.630.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of October,

Before Maître Joëlle Baden notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HIME Holding 1 S.A. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Trade and Companies, incorporated by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, on 30 September 2013, and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since its incorporation.

Mr Loïc MARION, private employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

The Chairman appointed Ms Lauren HARRIS, jurist, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

The meeting elected Mr Loïc MARION, private employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that: I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that Shareholders holding two hundred and forty-one thousand and two (241,002) shares representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

146751

Agenda

1. Full restatement of the Articles.
2. Miscellaneous.

*Sole resolution*

The Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles of the Company which shall read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**1. Corporate Form and Name.** This document constitutes the articles of association (the "Articles") of HIME HOLDING 1 S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is two hundred and forty-one thousand and two Euro (€ 241,002) divided into two hundred and forty-one thousand and two (241,002) shares with a par value of one Euro (€ 1) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and " Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form (not bearer).

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 Permitted Transfers

Subject to the provisions of these Articles and the Shareholders' Agreement, each Shareholder may freely Transfer its Shares.

7.2 No Shares shall be Transferred to a Competitor unless approved by the Board of Directors.

7.3 Tag-Along Rights

7.3.1 In the event of a Change of Control, each of the other Shareholders shall be entitled to transfer to the transferee (s) in the transaction triggering the Change of Control all of its Shares at the same price and on the same terms and conditions (the "Tag-Along Right").

7.3.2 Within five (5) Business Days of a Change of Control, the Controlling Shareholder(s) shall notify the other Shareholders of the occurrence of the Change of Control (the "Change of Control Notice"). The Change of Control

Notice shall contain details of the transaction triggering the Change of Control including the identity of the transferee, price and the terms and conditions.

7.3.3 Within ten (10) Business Days of receipt of a Change of Control Notice, a Shareholder may notify the Controlling Shareholder(s) of its intention to exercise its Tag-Along Right ("Tag-Along Notice"). If a Shareholder fails to submit a Tag-Along Notice during the above mentioned period, it will be deemed to have declined to exercise its Tag-Along Right.

7.3.4 If a Shareholder exercises its Tag-Along Right, the Transfer of its Shares shall, in accordance with the Shareholders' Agreement, take place within one (1) month of the Tag-Along Exercise Notice or such longer period as required to obtain any necessary regulatory or third party approvals.

7.3.5 If the Tag-Along Right is exercised by several Shareholders their Shares shall, in accordance with the Shareholders' Agreement, be allocated between the Controlling Shareholder(s) in proportion to each Controlling Shareholder's Consolidated Shareholding unless otherwise agreed between the Controlling Shareholders.

#### 7.4 Drag Along Sale

7.4.1 Upon receipt of a bona fide third party offer over all of the share capital of the SLL SPVs, the Shareholders holding together a Consolidated Shareholding of at least 50% of the Total SPV Voting Rights who wish to accept such offer (the "Majority Selling Shareholders") may, by notice to the other Shareholders oblige such other Shareholders to Transfer all of their Shares at the same price and on the same terms and conditions, and simultaneously with the Majority Selling Shareholders, provided that the consideration for such Transfer consists of cash or listed securities (a "Drag-Along Sale").

#### 7.5 Mandatory Offer

7.5.1 Any person or group of persons acting in concert (the "Majority Purchaser") who, directly or indirectly, comes to hold indirectly through the SLL SPVs more than 40% of the shares and voting rights of HIME (the "Mandatory Offer Trigger") shall, in accordance with the Shareholders' Agreement, offer to acquire the Shares held by all Shareholders at a price based on, inter alia, the highest valuation of the Shares used by such person or group of persons acting in concert to acquire Shares in the twelve (12) preceding months (the "Mandatory Offer").

7.5.2 Within five (5) Business Days of the occurrence of a Mandatory Offer Trigger, the Majority Purchaser shall make the Mandatory Offer to the Shareholders in writing (the "Mandatory Offer Notice").

7.5.3 Within ten (10) Business Days of receipt of a Mandatory Offer Notice, a Shareholder may notify the Majority Purchaser of its intention to accept the Mandatory Offer in respect of all but not part of its Shares (a "Mandatory Offer Acceptance Notice"). If a Shareholder fails to submit a Mandatory Offer Acceptance Notice during the above mentioned period, it will be deemed to have rejected the Mandatory Offer.

7.5.4 If a Shareholder accepts the Mandatory Offer, the Transfer of its Shares shall take place, in accordance with the Shareholders' Agreement, within one (1) month of the Mandatory Offer Acceptance Notice or such longer period as required to obtain any necessary regulatory or third party approvals.

### 8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least six (6) directors (each a "Director").

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term of one (1) year.

8.6 The Directors shall be appointed by the Shareholders' Meeting by simple majority of the Shareholders present or represented at such Shareholders' Meeting as follows:

8.6.1 four (4) Directors (the "Majority Board Members") shall be appointed from among candidate(s) put forward by the four Shareholders holding the largest Consolidated Shareholding provided such interest represents, for each of them, a Consolidated Shareholding of 6.0% or more of the Total SPV Voting Rights (the "Largest Shareholders") subject to the below:

(1) should any Largest Shareholder fail to propose a candidate to be a Majority Board Member, then such other Shareholder holding the next largest Consolidated Shareholding representing 6.0% or more of the Total SPV Voting Rights shall be entitled to put forward candidate(s) for the appointment of a Majority Board Member;

(2) if there is more than one Shareholder with the fourth largest Consolidated Shareholding, the Director who should have been proposed by the fourth largest Shareholder shall be appointed from the candidate(s) put forward jointly by such Shareholders holding the same fourth largest Consolidated Shareholding (a "Joint Board Member"); and

(3) if there are less than four (4) Shareholders holding each a Consolidated Shareholding representing 6.0% or more of the Total SPV Voting Rights, the number of Directors required to bring the total of Majority Board Members to four (4) shall be appointed from among the candidate(s) put forward by all the SPV Shareholders holding a Consolidated Shareholding of less than 6.0% of the Total SPV Voting Rights (each such Director shall hereinafter be referred to as an "Alternative Board Member").

8.6.2 one (1) Director appointed from among the candidate(s) put forward by all the SPV Shareholders other than the Largest Shareholders (the "Minority Board Member"); and

8.6.3 an additional Director who shall be appointed chairman of the Board (the "SPV President") by the Board of Directors by a Board Qualified Majority.

8.7 A Director may be re-elected.

8.8 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.9 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis in accordance with Article 8.6; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

8.10 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

### **9. Powers of the directors.**

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, the joint signature of any two Directors;

10.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

### **11. Delegation of powers.**

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to a Director (a "Daily Manager") acting alone.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Manager will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by the SPV President or by any Director. Board Meetings shall be convened with at least eight (8) days advance written notice, unless all the Directors approve a shorter notice period. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. Notice of Board Meetings shall be provided by fax, e-mail, registered mail with return receipt requested or by special courier service to the current address provided by each Director.

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 Board Meetings shall be held in Luxembourg at the Registered Office, or at such other location in Luxembourg as the Board of Directors shall decide.

12.4 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without

prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.6.

12.5 No Board Meeting may be held unless a quorum is present at the start and throughout such Board Meeting. The quorum for any Board Meeting shall be Directors present or represented holding at least fifty percent (50%) of the voting rights of all Directors. A majority of the Directors must be physically present for all Board Meetings. All decisions of the Board of Directors shall be adopted by Directors holding two-thirds of the total voting rights of those Directors present or represented at the Board Meeting (the "Board Qualified Majority").

12.6 Subject to Article 12.5, a Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote.

12.7 In the event that it is impractical to hold a Board Meeting, a resolution in writing circulated for signature by the Daily Manager and signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.8 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

12.9

12.9.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.9.2 Where the Company only has one Director, Article 12.9.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.9.3 Articles 12.9.1 and 12.9.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

**13. Voting at Board meetings.** Directors shall have the following voting rights at Board Meetings:

13.1 The Minority Board Member will hold 25% of the voting rights of the Directors;

13.2 Each Majority Board Member will hold a proportion of the remaining voting rights equal to the proportion that the Consolidated Shareholding of the Shareholder having nominated for appointment such Majority Board Member bears to the total Consolidated Shareholding held by the Shareholders entitled to appoint Majority Board Members, provided that:

13.2.1 any Joint Board Member shall be deemed to have been nominated for appointment by a Shareholder holding a Consolidated Shareholding equal to the Consolidated Shareholding of each Shareholder having participated in such Joint Board Member's nomination (and not the aggregate Consolidated Shareholding of all Shareholders having participated in such Director's nomination); and

13.2.2 any Alternative Board Member shall be deemed to have been nominated for appointment by a Shareholder holding a Consolidated Shareholding of 6.0%.

Such proportion shall be calculated at the beginning of each Board Meeting, or at the time of a written consultation, on the basis of the updated list of Shareholders and their Consolidated Shareholding, by the Daily Manager according to the following formula:

$$X=A*[75]/B$$

Where:

X is the proportion of the voting rights of the SPV Board Members;

A is the Consolidated Shareholding of the relevant Shareholder and

B is the total Consolidated Shareholding held by the Shareholders entitled to nominate for appointment the Majority Board Members.

13.3 The SPV President shall have 0.01% of the voting rights. The SPV President will not have a casting vote.

**14. Shareholders' resolutions.**

14.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

14.2 Where the Company has only one Shareholder:

14.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

14.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

14.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 14.5, 14.6 and 18, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.6

14.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.6.2 If the first of the conditions in Article 14.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

14.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

14.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

14.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the second Thursday in June at 11a.m. in each year in the City of Luxembourg.

14.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

14.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

14.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

## **15. Statutory auditors.**

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

15.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

15.3 The Auditors may be re-appointed.

**16. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

## 17. Distributions on shares.

17.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

**18. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

## 19. Interpretation and Luxembourg law.

9.1 In these Articles:

19.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

19.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

19.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

19.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

### 19.3 Definitions

The following terms have the following meanings for the purpose of these Articles:

"1915 Law"	shall have the meaning set forth in Article 1.
"Affiliate"	shall have the meaning set forth in the Shareholders' Agreement.
"Alternative Board Member"	shall have the meaning set forth in Article 8.6.1(3);
"Articles"	shall have the meaning set forth in Article 1.
"Board of Directors"	shall have the meaning set forth in Article 2.2.1.
"Business Day"	means a day other than (i) a Saturday, (ii) a Sunday or (iii) any other day on which commercial banks in Luxembourg and Paris are authorised or required to be closed.
"Change of Control"	occurs if any person or group of persons acting in concert holds a Consolidated Shareholding of more than 30% other than pursuant to a Permitted Affiliate Transfer, a Drag-Along Sale or an IPO.
"Change of Control Notice"	shall have the meaning set forth in Article 7.3.2.
"Competitor"	means Sèche Environnement, Veolia, Suez Environnement and their affiliates from time to time being any entity holding more than 50% of the shares and voting rights of, or controlling, a competitor;
"Consolidated Shareholding"	means the total interest of a SPV Shareholder (including Affiliated SPV Shareholders) in the shares and voting rights of all of the SLL SPVs on a consolidated basis;
"Controlling Shareholder(s)"	means any person or group of persons acting in concert holding a Consolidated Shareholding of more than 30% other than pursuant to a Permitted Affiliate Transfer, a Drag-Along Sale or an IPO.
"Drag-Along Sale"	shall have the meaning set forth in Article 7.4.1.
"HIME"	means Holding d'infrastructures des metiers de l'environnement, a French société par actions simplifiée, whose registered office is at 1, rue Antoine Lavoisier, GUYANCOURT (78280), France, identified under the number 495 137 077 with the register of commerce and companies of Versailles
"Holding Entity"	shall have the meaning set forth in Article 3.6.
"Joint Board Member"	shall have the meaning set forth in Article 8.6.1(2);
"Largest Shareholders"	shall have the meaning set forth in Article 8.6.1;

"Luxembourg Law"	shall have the meaning set forth in Article 2.2.2.
"Majority Board Members"	shall have the meaning set forth in Article 8.6.1;
"Majority Selling Shareholders"	shall have the meaning set forth in Article 7.4.1.
"Mandatory Offer"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.1.
"Mandatory Offer Acceptance Notice"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.3.
"Mandatory Offer Notice"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.2.
"Mandatory Offer Trigger"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.1.
"Mandatory Purchaser"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.1.
"Mémorial"	means Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
"Permitted Affiliate Transfer"	shall have the meaning set forth in the Shareholders' Agreement.
"Registered Office"	shall have the meaning set forth in Article 2.1.
"Shareholder(s)"	shall have the meaning set forth in Article 5.1.
"Shareholders' Agreement"	means any shareholders agreement which may be entered into between, inter alios, the Shareholders in relation to the Company, as may be amended.
"Shareholders' Resolutions"	shall have the meaning set forth in Article 2.2.2.
"Share(s)"	shall have the meaning set forth in Article 5.1.
"Share Premium Account"	shall have the meaning set forth in Article 5.3.
"SLL SPVs"	means together the Company, HIME Holding 2 S.A. and HIME Holding 3 S.A.
"Tag-Along Notice"	shall have the meaning set forth in Article 7.3.3.
"Tag-Along Right"	shall have the meaning set forth in Article 7.3.1.
"Total SPV Voting Rights"	means the total shares and voting rights in the SLL SPVs on a consolidated basis;
"Transfer"	means any transfer or disposal of Shares realised free of charge or for consideration for whatever reason and in whatever form including the sale, exchange, assignment, transfer or surrender, in whole or in part, of the Shares and "to Transfer" shall be construed accordingly.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred Euros (EUR 2.500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huitième jour du d'octobre,

Par-devant Maître Joëlle Baden notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de HIME Holding 1 S.A. (ci-après, la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 30 septembre 2013, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Monsieur Loïc MARION, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

Le Président a nommé Madame Lauren HARRIS, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée a élu Monsieur Loïc MARION, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des associés représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Associés") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur

par les Associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les associés détenant deux cent quarante et un mille deux (241.002) actions représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de modifier et de refondre intégralement les Statuts.

2. Divers. Résolution unique

Les Associés décident ensuite de complètement modifier et refondre les Statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

#### STATUTS

**1. Forme sociale et Nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de HIME HOLDING 1 S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

#### **3. Objets.** Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité

commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent quarante et un mille et deux euros (€ 241.002) représenté par deux cent quarante et un mille et deux (241,002) actions ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative (pas au porteur).

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Actionnaires(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

#### **6. Indivisibilité des actions.**

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire de l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de actions.**

7.1 Cessions Autorisées

Sous réserve des dispositions des présents Statuts et du Pacte d'Actionnaires, chaque Actionnaire peut librement Céder ses Actions.

7.2 Les Actions ne peuvent pas être Cédées à un Concurrent sauf si approuvé par le Conseil d'Administration.

7.3 Droits de Sortie Conjointe

7.3.1 Dans le cas d'un Changement de Contrôle, chacun des autres Actionnaires aura le droit de Céder au(x) cessionnaire(s) de la transaction déclenchant le Changement de Contrôle toutes ses Actions au même prix et aux mêmes modalités et conditions (le "Droit de Sortie Conjointe").

7.3.2 Dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant le Changement de Contrôle, le(s) Actionnaire(s) Majoritaire(s) doit(notifier) notifier aux autres Actionnaires la survenue du Changement de Contrôle (la "Notification de Changement de Contrôle"). La Notification de Changement de Contrôle doit contenir les détails de la transaction déclenchant le Changement de Contrôle y compris l'identité du cessionnaire, le prix et les modalités et conditions.

7.3.3 Dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Changement de Contrôle, un Actionnaire peut notifier au(x) Actionnaire(s) Majoritaire(s) son intention d'exercer son Droit de Sortie Conjointe ("Notification de Sortie Conjointe"). Si un Actionnaire omet de soumettre une Notification de Sortie Conjointe pendant le délai mentionné ci-dessus, il sera réputé avoir décliné l'exercice de son Droit de Sortie Conjointe.

7.3.4 Si un Actionnaire exerce son Droit de Sortie Conjointe, la Cession de ses Actions devra, conformément au Pacte d'Actionnaires, avoir lieu dans un délai d'un (1) mois après la Notification d'Exercice de Sortie Conjointe ou dans un délai plus long tel que requis pour obtenir toute autorisation réglementaire ou de tiers nécessaire.

7.3.5 Si le Droit de Sortie Conjointe est exercé par plusieurs Actionnaires leurs Actions doivent, conformément au Pacte d'Actionnaires, être réparties entre le(s) Actionnaire(s) Majoritaire(s) en proportion avec la Détention Consolidée de chaque Actionnaire Majoritaire sauf autrement convenu entre les Actionnaires Majoritaires.

7.4 Vente en Sortie Obligatoire

7.4.1 Après réception d'une offre d'un tiers de bonne foi pour tout le capital social des SLL SPV, les Actionnaires détenant ensemble une Détention Consolidée d'au moins 50% des Droits de Vote Totaux des SLL SPV qui veulent accepter une telle offre (les "Actionnaires Majoritaires Cédants") peuvent, par notification aux autres Actionnaires obliger ces autres Actionnaires à Céder toutes leurs Actions au même prix et aux mêmes modalités et conditions, et simultanément avec les Actionnaires Majoritaires Cédants, à condition que la contrepartie pour une telle Cession consiste en du numéraire ou des titres cotés (une "Vente en Sortie Obligatoire").

7.5 Offre Obligatoire

7.5.1 Toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (l'"Acheteur Majoritaire") qui, directement ou indirectement, en vient à détenir indirectement par les SLL SPV plus de 40% des actions et droits de vote de HIME (le "Déclencheur de l'Offre Obligatoire") doit, conformément au Pacte d'Actionnaires, offrir d'acquérir les Actions détenues par tous les Actionnaires à un prix basé sur, entre autres, la plus haute évaluation des Actions utilisée par une telle personne ou groupe de personnes agissant de concert pour acquérir des Actions dans les douze (12) mois précédents (l'"Offre Obligatoire").

7.5.2 Dans les cinq (5) Jours Ouvrables après la survenue d'un Déclencheur d' Offre Obligatoire, l'Acheteur Majoritaire doit faire l'Offre Obligatoire aux Actionnaires par écrit (la "Notification d'Offre Obligatoire").

7.5.3 Dans les dix (10) Jours Ouvrables après la réception de la Notification d'Offre Obligatoire, un Actionnaire doit notifier à l'Acheteur Majoritaire son intention d'accepter l'Offre Obligatoire pour toutes les Actions mais pas une partie (une "Notification d'Acceptation d'Offre Obligatoire"). Si un Actionnaire omet de soumettre une Notification d'Acceptation d'Offre Obligatoire pendant le délai mentionné ci-dessus, il sera réputé avoir rejeté l'Offre Obligatoire.

7.5.4 Si un Actionnaire accepte l'Offre Obligatoire, la Cession de ses Actions doit avoir lieu, conformément au Pacte d'Actionnaires, dans un délai d'un (1) mois après la Notification d'Acceptation d'Offre Obligatoire ou dans un délai plus long tel que requis pour obtenir toute approbation réglementaire ou de tiers nécessaire.

## **8. Conseil d'administration.**

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum six (6) administrateurs (chacun un "Administrateur").

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

Le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

8.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

8.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

8.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée d'un (1) an.

8.6 Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale par une majorité simple des Actionnaires présents ou représentés à une telle Assemblée Générale comme suit:

8.6.1 quatre (4) Administrateurs (les "Membres du Conseil Majoritaires") seront nommés parmi le(s) candidature(s) avancée(s) par les quatre Actionnaires détenant la Détention Consolidée la plus importante à condition qu'une telle participation représente, pour chacun d'entre eux, une Détention Consolidée de 6,0% ou plus des Droits de Vote Totaux des SPV (les "Actionnaires Principaux") sous réserve des dispositions ci-dessous:

(1) si un Actionnaire Principal omet de proposer un candidat pour être Membre du Conseil Majoritaire, un tel autre Actionnaire détenant la deuxième plus importante Détention Consolidée représentant 6,0% ou plus des Droits de Vote Totaux des SPV aura le droit de proposer un(des) candidat(s) pour la nomination d'un Membre du Conseil Majoritaire;

(2) s'il y a plus qu'un Actionnaire avec la quatrième plus importante Détention Consolidée, l'Administrateur qui aurait dû être proposé par le quatrième plus important Actionnaire sera nommé parmi le(s) candidat(s) proposé(s) conjointement par ces Actionnaires détenant la même quatrième Détention Consolidée (un "Membre du Conseil Conjoint"); et

(3) s'il y a moins de quatre (4) Actionnaires détenant chacun une Détention Consolidée représentant 6,0% ou plus des Droits de Vote Totaux des SPV, le nombre d'Administrateurs requis pour ramener le total des Membres du Conseil Majoritaires à quatre (4) sera nommé parmi le(s) candidature(s) proposée(s) par tous les Actionnaires SPV détenant une Détention Consolidée de moins de 6,0% des Droits de Vote Totaux des SPV (cet/ces Administrateur(s) sera(ont) ci-après dénommé(s) un "Membre du Conseil Alternatif").

8.6.2 un (1) Administrateur nommé parmi le(s) candidature(s) avancée(s) par tous les Actionnaires SPV autres que les Actionnaires Principaux (les Membres du Conseil Minoritaires"), et

8.6.3 un Administrateur supplémentaire sera nommé président du Conseil (le "Président SPV") par le Conseil d'Administration par une Majorité Qualifiée du Conseil.

8.7 Un Administrateur peut être réélu.

8.8 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.9 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement conformément à l'Article 8.6; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

8.10 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

## 9. Pouvoirs des administrateurs.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un Administrateur, la signature unique de cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de deux Administrateurs;

10.3 la signature unique de tout Administrateur Délégué (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 la signature unique de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

## 11. Mandataire des administrateurs.

11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un Administrateur (un "Administrateur Délégué") agissant seul.

11.2 Un Administrateur Délégué peut ne pas être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération de l'Administrateur Délégué seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le premier Administrateur Délégué peut, mais ne doit pas, être nommé par une Assemblée Générale, et ses pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer toute partie de ses pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peut révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

## 12. Réunion du conseil d'administration.

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration ("Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par le Président SLL SPV ou tout Administrateur. Les Réunions du Conseil doivent être convoquées par notification écrite au moins huit (8) jours à l'avance, sauf si tous les Administrateurs approuvent un délai de notification plus court. Dans le cas où tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux exigences et formalités de notification. Les notifications de Réunions du Conseil doivent être envoyées par fax, e-mail, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par service de courrier spécifique à l'adresse actuelle fournie par chaque Administrateur.

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à tout ou partie des exigences de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Les Réunions du Conseil doivent être tenues au Luxembourg au Siège Social, ou à un tel autre endroit à Luxembourg tel que décidé par le Conseil d'Administration.

12.4 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des exigences de quorums) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.6.

12.5 Aucune Réunion du Conseil ne peut être tenue, sauf si un quorum est présent au début et tout au long d'une telle Réunion du Conseil. Le quorum pour toute Réunion du Conseil sera les Administrateurs présents ou représentés détenant au moins cinquante (50%) des droits de vote de tous les Administrateurs. Une majorité des Administrateurs doit être physiquement présente pour toutes les Réunions du Conseil. Toutes les décisions du Conseil d'Administration doivent être adoptées par des Administrateurs détenant deux tiers des droits de vote totaux de ces Administrateurs présents ou représentés à la Réunion du Conseil (la "Majorité Qualifiée du Conseil").

12.6 Sous réserve de l'Article 12.5, un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation d'équipement de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à la réunion permettant à toutes les personnes participant à une telle réunion de s'entendre sur une base continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter.

12.7 Dans le cas où la tenue d'une Réunion du Conseil est impraticable, une résolution écrite, distribuée pour signature par l'Administrateur Délégué et signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.8 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

### 12.9

12.9.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") soumise pour approbation au Conseil d'Administration en conflit avec celui de la Société doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et enregistrer la déclaration de cet Administrateur dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations concernant cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles l'un des Administrateurs aurait eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

12.9.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.9.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

12.9.3 Les Articles 12.9.1 et 12.9.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

## 13. Vote aux réunions du conseil. Les Administrateurs auront les droits de vote aux Réunions du Conseil suivants:

13.1 Le Membre du Conseil Minoritaire détiendra 25% des droits de vote des Administrateurs;

13.2 Chaque Membre du Conseil Majoritaire détiendra une proportion des droits de vote restants équivalente à la proportion que la Détention Consolidée de l'Actionnaire ayant désigné pour nomination ce Membre du Conseil Majoritaire représente par rapport à la Détention Consolidée totale détenue par les Actionnaires autorisés à nommer un Membre du Conseil Majoritaire, à condition que:

13.2.1 tout Membre du Conseil Conjoint sera considéré comme ayant été désigné pour nomination par un Actionnaire détenant une Détention Consolidée égale à la Détention Consolidée de chaque Actionnaire ayant participé à une telle nomination d'un Membre du Conseil Conjoint (et non pas la Détention Consolidée totale de tous les Actionnaires ayant participé dans la nomination d'un tel Administrateur); et

13.2.2 tout Membre du Conseil Alternatif sera considéré comme ayant été désigné pour nomination par un Actionnaire détenant une Détenion Consolidée de 6,0%.

Une telle proportion doit être calculée au début de chaque Réunion du Conseil, ou au moment des consultations écrites, sur la base de la liste actualisée des Actionnaires et de leur Détenion Consolidée, par le l'Administrateur Délégué conformément à la formule suivante:

$$X=A*[75]/B$$

OÙ:

X est la proportion des droits de vote des Membres du Conseil SLL SPV;

A est la Détenion Consolidée de l'Actionnaire approprié et

B est la Détenion Consolidée totale détenue par les Actionnaires autorisés à désigner pour nomination les Membres du Conseil Majoritaires.

13.3 Le Président SPV détiendra 0,01% des droits de vote. Le Président SPV n'aura pas de vote prépondérant.

#### **14. Assemblée générale.**

14.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

14.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

14.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

14.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

14.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

14.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 14.5, 14.6 et 18, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

14.6

14.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

14.6.2 Si la première condition de l'article 14.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibèrera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

14.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

14.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

14.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

14.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

14.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin à 11h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

14.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

14.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

14.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

### 15. Auditeurs.

15.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréé sont désignés ci-après comme étant l' "Auditeur").

15.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élections.

15.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

**16. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 17. Distribution sur les actions.

17.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

**18. Dissolution et Liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

### 19. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

19.1 Dans les présents Statuts: 19.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

19.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

19.1.3 les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

19.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### 19.3 Définitions

Les termes suivantes ont la signification suivante pour le besoin des présents Statuts.

"Acheteur Majoritaire" a le sens qui lui est donné à l'Article 7.5.1.

"Actionnaire(s)" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

"Actionnaire(s) Majoritaire(s)" signifie toute personne ou groupe de personnes agissant de concert détenant une Détenion Consolidée de plus de 30% autrement qu'en vertu d'une Cession

	Autorisée d’Affilié, d’une Vente en Sortie Obligatoire ou d’un IPO (initial public offering).
"Actionnaires Majoritaires Cédants"	a le sens qui lui est donné à l’Article 7.4.1.
"Actionnaires Principaux"	a le sens qui lui est donné à l’Article 8.6.1.
"Action(s)"	a le sens qui lui est donné à l’Article 5.1.
"Affilié"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d’Actionnaires.
"Cession"	signifie tout transfert ou vente d’Actions réalisée gratuitement ou pour une contrepartie pour toute raison et de quelque forme que ce soit, y compris la vente, l’échange, l’assignement, la cession ou abandon, de partie ou toutes les Actions and "Céder" sera à interpréter en conséquence.
"Cession Autorisée d’Affilié"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d’Actionnaires.
"Changement de Contrôle"	a lieu si une personne ou un groupe de personnes agissant de concert détient une Détention Consolidée de plus de 30% autrement qu’en vertu d’une Cession Autorisée d’Affilié , une Vente en Sortie Obligatoire ou d’une IPO (initial public offering).
"Compte de Prime d’Emission"	a le sens qui lui est donné à l’Article 5.3.
"Concurrent"	signifie Sèche Environnement, Veolia, Suez Environnement et leurs affiliés de temps à autres, étant toute entité détenant plus de 50% des actions et droits de vote de, ou contrôlant, un concurrent.
"Conseil d’Administration"	a le sens qui lui est donné à l’Article 2.2.1.
"Déclencheur de l’Offre Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l’Article 7.5.1.
"Détention Consolidée"	signifie la participation totale d’un Actionnaire SPV (y compris les Actionnaires SPV Affiliés) dans les actions et droits de vote de tous les SLL SPV sur une base consolidée.
"Droit de Sortie Conjointe"	a le sens qui lui est donné à l’Article 7.3.1.
"Droits de Vote Totaux des SPV"	signifie le nombre total des actions et des droits de vote dans les SPVs sur une base consolidée.
"Entité Holding"	a le sens qui lui est donné à l’Article 3.6.
"HIME"	Signifie Holding d’infrastructures des métiers de l’environnement, une société par actions simplifiée française, ayant son siège sociale au 1, rue Antoine Lavoisier, Guyancourt (78280), France, enregistrée sous le numéro 495 137 077 auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Versailles.
"Jour Ouvrable"	signifie un autre jour que (i) samedi, (ii) dimanche ou (iii) tout autre jour où les banques à Luxembourg ou à Paris sont autorisées ou obligées de fermer.
"Loi de 1915"	a le sens qui lui est donné à l’Article 1.
"Loi Luxembourgeoise"	a le sens qui lui est donné à l’Article 2.2.2.
"Pacte d’Actionnaires"	signifie tout pacte d’actionnaires qui peut être conclu entre, inter alios, les Actionnaires en relation avec la Société, tel que modifié de temps à autre.
"Membre du Conseil Alternatif"	a le sens qui lui est donné à l’Article 8.6.1 (3).
"Membre du Conseil Conjoint"	a le sens qui lui est donné à l’Article 8.6.1. (2).
"Membres du Conseil Majoritaires"	a le sens qui lui est donné à l’Article 8.6.1.
"Mémorial"	signifie le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
"Notification d’Acceptation d’Offre Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l’Article 7.5.3.
"Notification de Changement de Contrôle"	a le sens qui lui est donné à l’Article 7.3.2.
"Notification de Sortie Conjointe"	a le sens qui lui est donné à l’Article 7.3.3.
"Notification d’Offre Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l’Article 7.5.2.
"Offre Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l’Article 7.5.1.
"Résolution des Actionnaires"	a le sens qui lui est donné à l’Article 2.2.2.
"Siège Social"	a le sens qui lui est donné à l’Article 2.1.
"SSL SPVs"	signifie ensemble la Société, HIME Holding 2 S.A. et HIME Holding 3 S.A.

146767

"Statuts" a le sens qui lui est donné à l'Article 1.  
"Vente en Sortie Obligatoire" a le sens qui lui est donné à l'Article 7.4.1.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: L. MARION, L. HARRIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. LAC/2013/45943. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146774/947.

(130178985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

**Hime Holding 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 180.640.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of October,

Before Maître Joëlle Baden notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HIME Holding 2 S.A. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Trade and Companies, incorporated by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, on 30 September 2013, and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since its incorporation.

Mr Loïc MARION, private employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

The Chairman appointed Ms Lauren HARRIS, jurist, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

The meeting elected Mr Loïc MARION, private employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that Shareholders holding two hundred and fifty-three thousand five hundred and ninety-two (253,592) shares representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Full restatement of the Articles.
2. Miscellaneous.

*Sole resolution*

The Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles of the Company which shall read as follows:

## ARTICLES OF ASSOCIATION

**1. Corporate Form and Name.** This document constitutes the articles of association (the "Articles") of HIME HOLDING 2 S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is two hundred and fifty-three thousand five hundred and ninety-two Euro (€ 253,592.-) divided into two hundred and fifty-three thousand five hundred and ninety-two (253,592) shares with a par value of one Euro (€ 1) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form (not bearer).

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 Permitted Transfers

Subject to the provisions of these Articles and the Shareholders' Agreement, each Shareholder may freely Transfer its Shares.

7.2 No Shares shall be Transferred to a Competitor unless approved by the Board of Directors.

7.3 Tag-Along Rights

7.3.1 In the event of a Change of Control, each of the other Shareholders shall be entitled to transfer to the transferee (s) in the transaction triggering the Change of Control all of its Shares at the same price and on the same terms and conditions (the "Tag-Along Right").

7.3.2 Within five (5) Business Days of a Change of Control, the Controlling Shareholder(s) shall notify the other Shareholders of the occurrence of the Change of Control (the "Change of Control Notice"). The Change of Control Notice shall contain details of the transaction triggering the Change of Control including the identity of the transferee, price and the terms and conditions.

7.3.3 Within ten (10) Business Days of receipt of a Change of Control Notice, a Shareholder may notify the Controlling Shareholder(s) of its intention to exercise its Tag-Along Right ("Tag-Along Notice"). If a Shareholder fails to submit a Tag-Along Notice during the above mentioned period, it will be deemed to have declined to exercise its Tag-Along Right.

7.3.4 If a Shareholder exercises its Tag-Along Right, the Transfer of its Shares shall, in accordance with the Shareholders' Agreement, take place within one (1) month of the Tag-Along Exercise Notice or such longer period as required to obtain any necessary regulatory or third party approvals.

7.3.5 If the Tag-Along Right is exercised by several Shareholders their Shares shall, in accordance with the Shareholders' Agreement, be allocated between the Controlling Shareholder(s) in proportion to each Controlling Shareholder's Consolidated Shareholding unless otherwise agreed between the Controlling Shareholders.

#### 7.4 Drag Along Sale

7.4.1 Upon receipt of a bona fide third party offer over all of the share capital of the SLL SPVs, the Shareholders holding together a Consolidated Shareholding of at least 50% of the Total SPV Voting Rights who wish to accept such offer (the "Majority Selling Shareholders") may, by notice to the other Shareholders oblige such other Shareholders to Transfer all of their Shares at the same price and on the same terms and conditions, and simultaneously with the Majority Selling Shareholders, provided that the consideration for such Transfer consists of cash or listed securities (a "Drag-Along Sale").

#### 7.5 Mandatory Offer

7.5.1 Any person or group of persons acting in concert (the "Majority Purchaser") who, directly or indirectly, comes to hold indirectly through the SLL SPVs more than 40% of the shares and voting rights of HIME (the "Mandatory Offer Trigger") shall, in accordance with the Shareholders' Agreement, offer to acquire the Shares held by all Shareholders at a price based on, inter alia, the highest valuation of the Shares used by such person or group of persons acting in concert to acquire Shares in the twelve (12) preceding months (the "Mandatory Offer").

7.5.2 Within five (5) Business Days of the occurrence of a Mandatory Offer Trigger, the Majority Purchaser shall make the Mandatory Offer to the Shareholders in writing (the "Mandatory Offer Notice").

7.5.3 Within ten (10) Business Days of receipt of a Mandatory Offer Notice, a Shareholder may notify the Majority Purchaser of its intention to accept the Mandatory Offer in respect of all but not part of its Shares (a "Mandatory Offer Acceptance Notice"). If a Shareholder fails to submit a Mandatory Offer Acceptance Notice during the above mentioned period, it will be deemed to have rejected the Mandatory Offer.

7.5.4 If a Shareholder accepts the Mandatory Offer, the Transfer of its Shares shall take place, in accordance with the Shareholders' Agreement, within one (1) month of the Mandatory Offer Acceptance Notice or such longer period as required to obtain any necessary regulatory or third party approvals.

### 8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least six (6) directors (each a "Director").

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term of one (1) year.

8.6 The Directors shall be appointed by the Shareholders' Meeting by simple majority of the Shareholders present or represented at such Shareholders' Meeting as follows:

8.6.1 four (4) Directors (the "Majority Board Members") shall be appointed from among candidate(s) put forward by the four Shareholders holding the largest Consolidated Shareholding provided such interest represents, for each of them, a Consolidated Shareholding of 6.0% or more of the Total SPV Voting Rights (the "Largest Shareholders") subject to the below:

(1) should any Largest Shareholder fail to propose a candidate to be a Majority Board Member, then such other Shareholder holding the next largest Consolidated Shareholding representing 6.0% or more of the Total SPV Voting Rights shall be entitled to put forward candidate(s) for the appointment of a Majority Board Member;

(2) if there is more than one Shareholder with the fourth largest Consolidated Shareholding, the Director who should have been proposed by the fourth largest Shareholder shall be appointed from the candidate(s) put forward jointly by such Shareholders holding the same fourth largest Consolidated Shareholding (a "Joint Board Member"); and

(3) if there are less than four (4) Shareholders holding each a Consolidated Shareholding representing 6.0% or more of the Total SPV Voting Rights, the number of Directors required to bring the total of Majority Board Members to four (4) shall be appointed from among the candidate(s) put forward by all the SPV Shareholders holding a Consolidated Shareholding of less than 6.0% of the Total SPV Voting Rights (each such Director shall hereinafter be referred to as an "Alternative Board Member").

8.6.2 one (1) Director appointed from among the candidate(s) put forward by all the SPV Shareholders other than the Largest Shareholders (the "Minority Board Member"); and

8.6.3 an additional Director who shall be appointed chairman of the Board (the "SPV President") by the Board of Directors by a Board Qualified Majority.

8.7 A Director may be re-elected.

8.8 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.9 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis in accordance with Article 8.6; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

8.10 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

## **9. Powers of the directors.**

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, the joint signature of any two Directors;

10.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

## **11. Delegation of powers.**

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to a Director (a "Daily Manager") acting alone.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Manager will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by the SPV President or by any Director. Board Meetings shall be convened with at least eight (8) days advance written notice, unless all the Directors approve a shorter notice period. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. Notice of Board Meetings shall be provided by fax, e-mail, registered mail with return receipt requested or by special courier service to the current address provided by each Director.

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 Board Meetings shall be held in Luxembourg at the Registered Office, or at such other location in Luxembourg as the Board of Directors shall decide.

12.4 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.6.

12.5 No Board Meeting may be held unless a quorum is present at the start and throughout such Board Meeting. The quorum for any Board Meeting shall be Directors present or represented holding at least fifty percent (50%) of the voting rights of all Directors. A majority of the Directors must be physically present for all Board Meetings. All decisions of the

Board of Directors shall be adopted by Directors holding two-thirds of the total voting rights of those Directors present or represented at the Board Meeting (the "Board Qualified Majority").

12.6 Subject to Article 12.5, a Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote.

12.7 In the event that it is impractical to hold a Board Meeting, a resolution in writing circulated for signature by the Daily Manager and signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.8 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

12.9

12.9.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.9.2 Where the Company only has one Director, Article 12.9.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.9.3 Articles 12.9.1 and 12.9.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

**13. Voting at board meetings.** Directors shall have the following voting rights at Board Meetings:

13.1 The Minority Board Member will hold 25% of the voting rights of the Directors;

13.2 Each Majority Board Member will hold a proportion of the remaining voting rights equal to the proportion that the Consolidated Shareholding of the Shareholder having nominated for appointment such Majority Board Member bears to the total Consolidated Shareholding held by the Shareholders entitled to appoint Majority Board Members, provided that:

13.2.1 any Joint Board Member shall be deemed to have been nominated for appointment by a Shareholder holding a Consolidated Shareholding equal to the Consolidated Shareholding of each Shareholder having participated in such Joint Board Member's nomination (and not the aggregate Consolidated Shareholding of all Shareholders having participated in such Director's nomination); and

13.2.2 any Alternative Board Member shall be deemed to have been nominated for appointment by a Shareholder holding a Consolidated Shareholding of 6.0%.

Such proportion shall be calculated at the beginning of each Board Meeting, or at the time of a written consultation, on the basis of the updated list of Shareholders and their Consolidated Shareholding, by the Daily Manager according to the following formula:

$$X = A * [75] / B$$

Where:

X is the proportion of the voting rights of the SPV Board Members;

A is the Consolidated Shareholding of the relevant Shareholder and

B is the total Consolidated Shareholding held by the Shareholders entitled to nominate for appointment the Majority Board Members.

13.3 The SPV President shall have 0.01% of the voting rights. The SPV President will not have a casting vote.

**14. Shareholders' resolutions.**

14.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

14.2 Where the Company has only one Shareholder:

14.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

14.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

14.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 14.5, 14.6 and 18, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

## 14.6

14.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.6.2 If the first of the conditions in Article 14.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

14.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

14.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

14.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the second Thursday in June at 12:00 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

14.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

14.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

14.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

## 15. Statutory auditors.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

15.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

15.3 The Auditors may be re-appointed.

**16. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

## 17. Distributions on shares.

17.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

**18. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

**19. Interpretation and Luxembourg Law.**

19.1 In these Articles:

19.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

19.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

19.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

19.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

19.3 Definitions

The following terms have the following meanings for the purpose of these Articles:

"1915 Law"	shall have the meaning set forth in Article 1.
"Affiliate"	shall have the meaning set forth in the Shareholders' Agreement.
"Alternative Board Member"	shall have the meaning set forth in Article 8.6.1(3);
"Articles"	shall have the meaning set forth in Article 1.
"Board of Directors"	shall have the meaning set forth in Article 2.2.1.
"Business Day"	means a day other than (i) a Saturday, (ii) a Sunday or (iii) any other day on which commercial banks in Luxembourg and Paris are authorised or required to be closed.
"Change of Control"	occurs if any person or group of persons acting in concert holds a Consolidated Shareholding of more than 30% other than pursuant to a Permitted Affiliate Transfer, a Drag-Along Sale or an IPO.
"Change of Control Notice"	shall have the meaning set forth in Article 7.3.2.
"Competitor"	means Séché Environnement, Veolia, Suez Environnement and their affiliates from time to time being any entity holding more than 50% of the shares and voting rights of, or controlling, a competitor;
"Consolidated Shareholding"	means the total interest of a SPV Shareholder (including Affiliated SPV Shareholders) in the shares and voting rights of all of the SLL SPVs on a consolidated basis;
"Controlling Shareholder(s)"	means any person or group of persons acting in concert holding a Consolidated Shareholding of more than 30% other than pursuant to a Permitted Affiliate Transfer, a Drag-Along Sale or an IPO.
"Drag-Along Sale"	shall have the meaning set forth in Article 7.4.1.
"HIME"	means Holding d'infrastructures des métiers de l'environnement, a French société par actions simplifiée, whose registered office is at 1, rue Antoine Lavoisier, GUYANCOURT (78280), France, identified under the number 495 137 077 with the register of commerce and companies of Versailles
"Holding Entity"	shall have the meaning set forth in Article 3.6.
"Joint Board Member"	shall have the meaning set forth in Article 8.6.1(2);
"Largest Shareholders"	shall have the meaning set forth in Article 8.6.1;
"Luxembourg Law"	shall have the meaning set forth in Article 2.2.2.
"Majority Board Members"	shall have the meaning set forth in Article 8.6.1;
"Majority Selling Shareholders"	shall have the meaning set forth in Article 7.4.1.
"Mandatory Offer"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.1.
"Mandatory Offer Acceptance"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.3.

Notice"	
"Mandatory Offer Notice"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.2.
"Mandatory Offer Trigger"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.1.
"Mandatory Purchaser"	shall have the meaning set forth in Article 7.5.1.
"Mémorial"	means Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
"Permitted Affiliate Transfer"	shall have the meaning set forth in the Shareholders' Agreement.
"Registered Office"	shall have the meaning set forth in Article 2.1.
"Shareholder(s)"	shall have the meaning set forth in Article 5.1.
"Shareholders' Agreement"	means any shareholders agreement which may be entered into between, inter alios, the Shareholders in relation to the Company, as may be amended.
"Shareholders' Resolutions"	shall have the meaning set forth in Article 2.2.2.
"Share(s)"	shall have the meaning set forth in Article 5.1.
"Share Premium Account"	shall have the meaning set forth in Article 5.3.
"SLL SPVs"	means together the Company, HIME Holding 1 S.A. and HIME Holding 3 S.A.
"Tag-Along Notice"	shall have the meaning set forth in Article 7.3.3.
"Tag-Along Right"	shall have the meaning set forth in Article 7.3.1.
"Total SPV Voting Rights"	means the total shares and voting rights in the SLL SPVs on a consolidated basis;
"Transfer"	means any transfer or disposal of Shares realised free of charge or for consideration for whatever reason and in whatever form including the sale, exchange, assignment, transfer or surrender, in whole or in part, of the Shares and "to Transfer" shall be construed accordingly.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huitième jour d'octobre,

Par-devant Maître Joëlle Baden notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de HIME Holding 2 S.A. (ci-après, la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 30 septembre 2013, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Monsieur Loïc MARION, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

Le Président a nommé Madame Lauren HARRIS, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée a élu Monsieur Loïc MARION, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des associés représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Associés") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varient par les Associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les associés détenant deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze (253.592) actions représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance

et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de modifier et de refondre intégralement les Statuts.

2. Divers.

Résolution unique

Les Associés décident ensuite de complètement modifier et refondre les Statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

#### STATUTS

**1. Forme sociale et Nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de HIME HOLDING 2 S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

#### **3. Objets.** Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement

ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze euros (€ 253.592,-) représenté par deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze (253.592) actions ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative (pas au porteur).

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Actionnaires(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

#### **6. Indivisibilité des actions.**

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire de l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de actions.**

7.1 Cessions Autorisées

Sous réserve des dispositions des présents Statuts et du Pacte d'Actionnaires, chaque Actionnaire peut librement Céder ses Actions.

7.2 Les Actions ne peuvent pas être Cédées à un Concurrent sauf si approuvé par le Conseil d'Administration.

7.3 Droits de Sortie Conjointe

7.3.1 Dans le cas d'un Changement de Contrôle, chacun des autres Actionnaires aura le droit de Céder au(x) cessionnaire(s) de la transaction déclenchant le Changement de Contrôle toutes ses Actions au même prix et aux mêmes modalités et conditions (le "Droit de Sortie Conjointe").

7.3.2 Dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant le Changement de Contrôle, le(s) Actionnaire(s) Majoritaire(s) doit(not) notifier aux autres Actionnaires la survenue du Changement de Contrôle (la "Notification de Changement de Contrôle"). La Notification de Changement de Contrôle doit contenir les détails de la transaction déclenchant le Changement de Contrôle y compris l'identité du cessionnaire, le prix et les modalités et conditions.

7.3.3 Dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Changement de Contrôle, un Actionnaire peut notifier au(x) Actionnaire(s) Majoritaire(s) son intention d'exercer son Droit de Sortie Conjointe ("Notification de Sortie Conjointe"). Si un Actionnaire omet de soumettre une Notification de Sortie Conjointe pendant le délai mentionné ci-dessus, il sera réputé avoir décliné l'exercice de son Droit de Sortie Conjointe.

7.3.4 Si un Actionnaire exerce son Droit de Sortie Conjointe, la Cession de ses Actions devra, conformément au Pacte d'Actionnaires, avoir lieu dans un délai d'un (1) mois après la Notification d'Exercice de Sortie Conjointe ou dans un délai plus long tel que requis pour obtenir toute autorisation réglementaire ou de tiers nécessaire.

7.3.5 Si le Droit de Sortie Conjointe est exercé par plusieurs Actionnaires leurs Actions doivent, conformément au Pacte d'Actionnaires, être réparties entre le(s) Actionnaire(s) Majoritaire(s) en proportion avec la Détention Consolidée de chaque Actionnaire Majoritaire sauf autrement convenu entre les Actionnaires Majoritaires.

#### 7.4 Vente en Sortie Obligatoire

7.4.1 Après réception d'une offre d'un tiers de bonne foi pour tout le capital social des SLL SPV, les Actionnaires détenant ensemble une Détention Consolidée d'au moins 50% des Droits de Vote Totaux des SLL SPV qui veulent accepter une telle offre (les "Actionnaires Majoritaires Cédants") peuvent, par notification aux autres Actionnaires obliger ces autres Actionnaires à Céder toutes leurs Actions au même prix et aux mêmes modalités et conditions, et simultanément avec les Actionnaires Majoritaires Cédants, à condition que la contrepartie pour une telle Cession consiste en du numéraire ou des titres cotés (une "Vente en Sortie Obligatoire").

#### 7.5 Offre Obligatoire

7.5.1 Toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (l'"Acheteur Majoritaire") qui, directement ou indirectement, en vient à détenir indirectement par les SLL SPV plus de 40% des actions et droits de vote de HIME (le "Déclencheur de l'Offre Obligatoire") doit, conformément au Pacte d'Actionnaires, offrir d'acquérir les Actions détenues par tous les Actionnaires à un prix basé sur, entre autres, la plus haute évaluation des Actions utilisée par une telle personne ou groupe de personnes agissant de concert pour acquérir des Actions dans les douze (12) mois précédents (l'"Offre Obligatoire").

7.5.2 Dans les cinq (5) Jours Ouvrables après la survenue d'un Déclencheur d'Offre Obligatoire, l'Acheteur Majoritaire doit faire l'Offre Obligatoire aux Actionnaires par écrit (la "Notification d'Offre Obligatoire").

7.5.3 Dans les dix (10) Jours Ouvrables après la réception de la Notification d'Offre Obligatoire, un Actionnaire doit notifier à l'Acheteur Majoritaire son intention d'accepter l'Offre Obligatoire pour toutes les Actions mais pas une partie (une "Notification d'Acceptation d'Offre Obligatoire"). Si un Actionnaire omet de soumettre une Notification d'Acceptation d'Offre Obligatoire pendant le délai mentionné ci-dessus, il sera réputé avoir rejeté l'Offre Obligatoire.

7.5.4 Si un Actionnaire accepte l'Offre Obligatoire, la Cession de ses Actions doit avoir lieu, conformément au Pacte d'Actionnaires, dans un délai d'un (1) mois après la Notification d'Acceptation d'Offre Obligatoire ou dans un délai plus long tel que requis pour obtenir toute approbation réglementaire ou de tiers nécessaire.

### 8. Conseil d'administration.

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum six (6) administrateurs (chacun un "Administrateur").

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

8.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

8.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

8.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée d'un (1) an.

8.6 Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale par une majorité simple des Actionnaires présents ou représentés à une telle Assemblée Générale comme suit:

8.6.1 quatre (4) Administrateurs (les "Membres du Conseil Majoritaires") seront nommés parmi le(s) candidature(s) avancée(s) par les quatre Actionnaires détenant la Détention Consolidée la plus importante à condition qu'une telle

participation représentée, pour chacun d'entre eux, une Détention Consolidée de 6,0% ou plus des Droits de Vote Totaux des SPV (les "Actionnaires Principaux") sous réserve des dispositions ci-dessous:

(1) si un Actionnaire Principal omet de proposer un candidat pour être Membre du Conseil Majoritaire, un tel autre Actionnaire détenant la deuxième plus importante Détention Consolidée représentant 6,0% ou plus des Droits de Vote Totaux des SPV aura le droit de proposer un(des) candidat(s) pour la nomination d'un Membre du Conseil Majoritaire;

(2) s'il y a plus qu'un Actionnaire avec la quatrième plus importante Détention Consolidée, l'Administrateur qui aurait dû être proposé par le quatrième plus important Actionnaire sera nommé parmi le(s) candidat(s) proposé(s) conjointement par ces Actionnaires détenant la même quatrième Détention Consolidée (un "Membre du Conseil Conjoint"); et

(3) s'il y a moins de quatre (4) Actionnaires détenant chacun une Détention Consolidée représentant 6,0% ou plus des Droits de Vote Totaux des SPV, le nombre d'Administrateurs requis pour ramener le total des Membres du Conseil Majoritaires à quatre (4) sera nommé parmi le(s) candidature(s) proposée(s) par tous les Actionnaires SPV détenant une Détention Consolidée de moins de 6,0% des Droits de Vote Totaux des SPV (cet/ces Administrateur(s) sera(ont) ci-après dénommé(s) un "Membre du Conseil Alternatif").

8.6.2 un (1) Administrateur nommé parmi le(s) candidature(s) avancée(s) par tous les Actionnaires SPV autres que les Actionnaires Principaux (les Membres du Conseil Minoritaires"), et

8.6.3 un Administrateur supplémentaire sera nommé président du Conseil (le "Président SPV") par le Conseil d'Administration par une Majorité Qualifiée du Conseil.

8.7 Un Administrateur peut être réélu.

8.8 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.9 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement conformément à l'Article 8.6; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

8.10 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

## **9. Pouvoirs des administrateurs.**

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un Administrateur, la signature unique de cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de deux Administrateurs;

10.3 la signature unique de tout Administrateur Délégué (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 la signature unique de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

## **11. Mandataire des administrateurs.**

11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un Administrateur (un "Administrateur Délégué") agissant seul.

11.2 Un Administrateur Délégué peut ne pas être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération de l'Administrateur Délégué seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le premier Administrateur Délégué peut, mais ne doit pas, être nommé par une Assemblée Générale, et ses pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer toute partie de ses pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peut révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

## **12. Réunion du conseil d'administration.**

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration ("Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par le Président SLL SPV ou tout Administrateur. Les Réunions du Conseil doivent être convoquées par notification écrite au moins huit (8) jours à l'avance, sauf si tous les Administrateurs approuvent un délai de notification plus court. Dans le cas où tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux exigences et formalités de notification. Les

notifications de Réunions du Conseil doivent être envoyées par fax, e-mail, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par service de courrier spécifique à l'adresse actuelle fournie par chaque Administrateur.

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à tout ou partie des exigences de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Les Réunions du Conseil doivent être tenues au Luxembourg au Siège Social, ou à un tel autre endroit à Luxembourg tel que décidé par le Conseil d'Administration.

12.4 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des exigences de quorums) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.6.

12.5 Aucune Réunion du Conseil ne peut être tenue, sauf si un quorum est présent au début et tout au long d'une telle Réunion du Conseil. Le quorum pour toute Réunion du Conseil sera les Administrateurs présents ou représentés détenant au moins cinquante (50%) des droits de vote de tous les Administrateurs. Une majorité des Administrateurs doit être physiquement présente pour toutes les Réunions du Conseil. Toutes les décisions du Conseil d'Administration doivent être adoptées par des Administrateurs détenant deux tiers des droits de vote totaux de ces Administrateurs présents ou représentés à la Réunion du Conseil (la "Majorité Qualifiée du Conseil").

12.6 Sous réserve de l'Article 12.5, un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation d'équipement de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à la réunion permettant à toutes les personnes participant à une telle réunion de s'entendre sur une base continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter.

12.7 Dans le cas où la tenue d'une Réunion du Conseil est impraticable, une résolution écrite, distribuée pour signature par l'Administrateur Délégué et signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.8 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

12.9

12.9.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") soumise pour approbation au Conseil d'Administration en conflit avec celui de la Société doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et enregistrer la déclaration de cet Administrateur dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations concernant cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles l'un des Administrateurs aurait eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

12.9.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.9.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

12.9.3 Les Articles 12.9.1 et 12.9.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

**13. Vote aux réunions du conseil.** Les Administrateurs auront les droits de vote aux Réunions du Conseil suivants:

13.1 Le Membre du Conseil Minoritaire détiendra 25% des droits de vote des Administrateurs;

13.2 Chaque Membre du Conseil Majoritaire détiendra une proportion des droits de vote restants égale à la proportion que la Détention Consolidée de l'Actionnaire ayant désigné pour nomination ce Membre du Conseil Majoritaire porte par rapport à la Détention Consolidée totale détenue par les Actionnaires autorisés à nommer un Membre du Conseil Majoritaire, à condition que:

13.2.1 tout Membre du Conseil Conjoint sera considéré comme ayant été désigné pour nomination par un Actionnaire détenant une Détention Consolidée égale à la Détention Consolidée de chaque Actionnaire ayant participé à une telle nomination d'un Membre du Conseil Conjoint (et non pas la Détention Consolidée totale de tous les Actionnaires ayant participé dans la nomination d'un tel Administrateur); et

13.2.2 tout Membre du Conseil Alternatif sera considéré comme ayant été désigné pour nomination par un Actionnaire détenant une Détention Consolidée de 6,0%.

Une telle proportion doit être calculée au début de chaque Réunion du Conseil, ou au moment des consultations écrites, sur la base de la liste actualisée des Actionnaires et de leur Détention Consolidée, par le l'Administrateur Délégué conformément à la formule suivante:

$X=A*[75]/B$

OÙ:

X est la proportion des droits de vote des Membres du Conseil SLL SPV;

A est la Détention Consolidée de l'Actionnaire approprié et

B est la Détention Consolidée totale détenue par les Actionnaires autorisés à désigner pour nomination les Membres du Conseil Majoritaires.

13.3 Le Président SLL SPV détiendra 0,01% des droits de vote. Le Président SLL SPV n'aura pas de vote prépondérant.

#### **14. Assemblée générale.**

14.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

14.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

14.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

14.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

14.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

14.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 14.5, 14.6 et 18, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

14.6

14.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

14.6.2 Si la première condition de l'article 14.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

14.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

14.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

14.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

14.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

14.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin à 12h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

14.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

14.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

14.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

### 15. Auditeurs.

15.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréé sont désignés ci-après comme étant l'"Auditeur").

15.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élections.

15.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

**16. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 17. Distribution sur les actions.

17.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

**18. Dissolution et Liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

### 19. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

19.1 Dans les présents Statuts:

19.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

19.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

19.1.3 les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

19.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

### 19.3 Définitions

Les termes suivantes ont la signification suivante pour le besoin des présents Statuts.

"Acheteur Majoritaire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.5.1.
"Actionnaire(s)"	a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.
"Actionnaire(s) Majoritaire(s)"	signifie toute personne ou groupe de personnes agissant de concert détenant une Détention Consolidée de plus de 30% autrement qu'en vertu d'une Cession Autorisée d'Affilié, d'une Vente de Sortie Obligatoire ou d'un IPO (initial public offering).
"Actionnaires Majoritaires"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.4.1.

"Cédants"	
"Actionnaires Principaux"	a le sens qui lui est donné à l'Article 8.6.1.
"Action(s)"	a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.
"Affilié"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Cession"	signifie tout transfert ou vente d'Actions réalisée gratuitement ou pour une contrepartie pour toute raison and de quelque forme que ce soit, y compris la vente, l'échange, l'assignement, la cession ou abandon, de partie ou toutes les Actions and "Céder" sera à interpréter en conséquence.
"Cession Autorisée d'Affilié"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires.
"Changement de Contrôle"	a lieu si une personne ou un groupe de personnes agissant de concert détient une Détention Consolidée de plus de 30% autrement qu'en vertu d'une Cession Autorisée d'Affilié , une Vente de Sortie Obligatoire ou d'une IPO (initial public offering).
"Compte de Prime d'Emission"	a le sens qui lui est donné à l'Article 5.3.
"Concurrent"	signifie Sécché Environnement, Veolia, Suez Environnement et leurs affiliés de temps à autres, étant toute entité détenant plus de 50% des actions et droits de vote de, ou contrôlant, un concurrent.
"Conseil d'Administration"	a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.1.
"Déclencheur de l'Offre Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.5.1.
"Détention Consolidée"	signifie la participation totale d'un Actionnaire SPV (y compris les Actionnaires SPV Affiliés) dans les actions et droits de vote de tous les SLL SPV sur une base consolidée.
"Droit de Sortie Conjointe"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.3.1.
"Droits de Vote Totaux des SPV"	signifie le nombre total des actions et des droits de vote dans les SPVs sur une base consolidée.
"Entité Holding"	a le sens qui lui est donné à l'Article 3.6.
"HIME"	Signifie Holding d'infrastructures des métiers de l'environnement, une société par actions simplifiée française, ayant son siège sociale au 1, rue Antoine Lavoisier, Guyancourt (78280), France, enregistrée sous le numéro 495 137 077 auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Versailles.
"Jour Ouvrable"	signifie un autre jour que (i) samedi, (ii) dimanche ou (iii) tout autre jour où les banques à Luxembourg ou à Paris sont autorisées ou obligées de fermer.
"Loi de 1915"	a le sens qui lui est donné à l'Article 1.
"Loi Luxembourgeoise"	a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.
"Pacte d'Actionnaires"	signifie tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu entre, inter alios, les Actionnaires en relation avec la Société, tel que modifié de temps à autre.
"Membre du Conseil Alternatif"	a le sens qui lui est donné à l'Article 8.6.1 (3).
"Membre du Conseil Conjoint"	a le sens qui lui est donné à l'Article 8.6.1. (2).
"Membres du Conseil Majoritaires"	a le sens qui lui est donné à l'Article 8.6.1.
"Mémorial"	signifie le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
"Notification d'Acceptation d'Offre Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.5.3.
"Notification de Changement de Contrôle"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.3.2.
"Notification de Sortie Conjointe"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.3.3.
"Notification d'Offre Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.5.2.
"Offre Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.5.1.
"Résolution des Actionnaires"	a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.
"Siège Social"	a le sens qui lui est donné à l'Article 2.1.
"SSL SPVs"	signifie ensemble la Société, HIME Holding 1 S.A. et HIME Holding 3 S.A.
"Statuts"	a le sens qui lui est donné à l'Article 1.
"Vente en Sortie Obligatoire"	a le sens qui lui est donné à l'Article 7.4.1.

146784

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: L. MARION, L. HARRIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. LAC/2013 /45944. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146776/948.

(130179032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

---

**CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152453/10.

(130187111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013152773/14.

(130187462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Jetsolutions Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.455.

Veillez prendre note que l'adresse du gérant M. Cédric LESCOP est désormais 77, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Jetsolutions Invest S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013152761/13.

(130186959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---